



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2017 – CT/CA-009/2016FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013),

considérant ce qui suit:

(1) Le conseil d'administration est tenu d'adopter le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

Article premier

L'avant-projet de budget 2017 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.


Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2016.

Pour le conseil d'administration

R. Martikonis

Président 



Conseil d'administration

AVANT-PROJET DE BUDGET 2017

CT/CA-009/2016FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DÉTAILLÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avant-projet de budget pour 2017 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une contribution de l'Union européenne.
- C. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- D. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2017 et le programme de travail pour 2017. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

L'avant-projet de budget pour 2017 reflète l'avant-projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses tel qu'il figure dans le projet de document de programmation du Centre pour 2017-2019 (réf. CT/CA-002/2016). Il est élaboré conformément au règlement financier du Centre (articles 35 à 37).

L'avant-projet de budget 2017 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2016, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Sous réserve de la décision du conseil d'administration à l'égard de la proposition du Centre visant à modifier la structure tarifaire actuelle, le projet de budget 2017, qui devrait être approuvé en octobre 2016, est susceptible d'être adapté en conséquence. En juillet 2016, le Centre réalisera, comme il est d'usage, une analyse des coûts semestrielle, avant de procéder à une révision des prévisions pour 2017, laquelle devrait avoir lieu au mois d'août 2016.

Prix applicables en 2016:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	35,10	43,90	
Marques (prix par page)		36,06 EUR pour 398 365 pages		
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		

Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	900 EUR
Contrôle ex-post de la qualité (EPQC) des traductions de marques communautaires (prix par jour/homme)	900 EUR par jour/homme (50 % des coûts totaux)
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	15,00
Format PDF (supplément par page)	12,00
Document confidentiel (supplément par page)	20,00
Langue non UE (supplément par page)	10,00
Téléchargement de documents web (supplément par document)	10,00

B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2017 s'élèvent à 49,4 millions d'EUR, dont 44,9 millions d'EUR concernent les titres 1-4. Les recettes sont réparties comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	43 495 100
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	802 000
4. Autres recettes	635 850
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 438 250

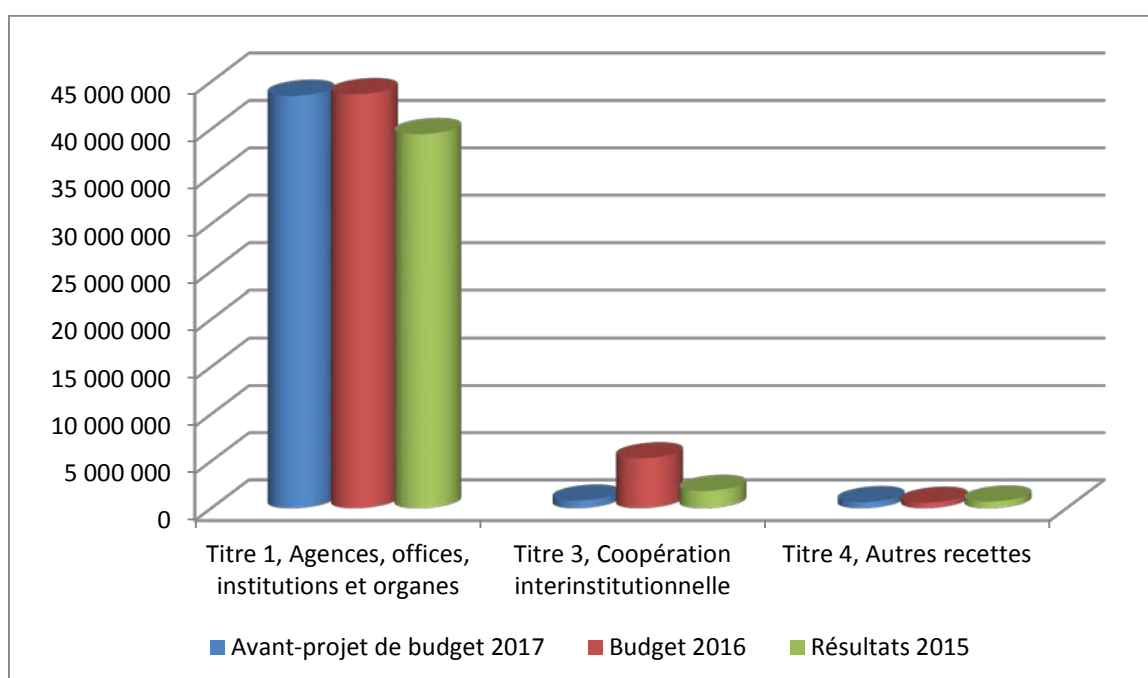
À l'instar des années précédentes, les recettes estimées du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs.

À compter de 2017, comme proposé par la DG Traduction de la Commission, et afin de rendre la structure du budget plus cohérente et plus transparente, les recettes de tous les clients du Centre seront inscrites au titre 1, «Paiements des agences, offices, institutions et organes». Jusqu'en 2016, les recettes des institutions de l'UE étaient inscrites au titre 3, «Coopération interinstitutionnelle». À compter de 2017, le titre 3 n'inclura plus que la coopération interinstitutionnelle, c.-à-d. la gestion de projets interinstitutionnels. Sur la base des informations fournies par les clients, les recettes prévues pour 2017 au titre 1 s'élèvent à 43,5 millions d'EUR, en nette diminution (moins 4,7 millions d'EUR, soit -9,8 %) par rapport aux recettes provenant des clients prévues dans le budget 2016 (titre 1 et titre 3, à l'exception des postes 3001 et 3002).

Le client le plus important du Centre, l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur («OHMI»)¹, a prévu une diminution de 2,5 % des traductions de marques pour 2017 (poste 1006) par rapport au budget 2016, ce qui équivaut à une réduction de 356 600 EUR. Les prévisions de l'OHMI pour d'autres services ont chuté de 22,3 %, passant de 10,1 millions d'EUR en 2016 à 7,8 millions d'EUR en 2017 (poste 1005). Les prévisions de l'OHMI pour 2017 sont 4,0 % inférieures (-917 670 EUR) aux recettes totales reçues de l'Office en 2015.

Les autres modifications qui méritent d'être soulignées par rapport à 2016 sont les suivantes: une diminution des prévisions de l'Agence des produits chimiques (ECHA) de 46,7 % (-1,7 million d'EUR) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) de 32,7 % (-360 000 d'EUR), une augmentation de 7,9 % (301 000 d'EUR) des prévisions de la Commission européenne, essentiellement liées aux prévisions de la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission concernant la plateforme de règlement en ligne des litiges.

Figure 1. Recettes ventilées par titre* et par année: 2015-2017 (titres 1, 3 et 4)



*En 2017, toutes les recettes provenant des clients du Centre seront inscrites au titre 1. En 2015-2016, les recettes des institutions de l'UE étaient inscrites au titre 3.

Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, y compris les intérêts bancaires, les recettes tirées de la sous-location d'une partie de ses bureaux à la Commission [Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea»)], les recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi qu'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location du Centre. Le montant prévu de ces recettes pour 2017 s'élève à 635 850 EUR.

Dans l'avant-projet de budget 2017, le Centre a injecté dans les recettes les ressources provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 594 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «Réserve pour les investissements exceptionnels». Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme eCdT en 2017,

¹ À compter du 23 mars 2016, l'Office sera dénommé l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO/OUEPI).

inscrites au chapitre 32 «Dépenses». Par ailleurs, le Centre a injecté dans les recettes une partie du montant de la «Réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011, à savoir 3,8 millions d'EUR.

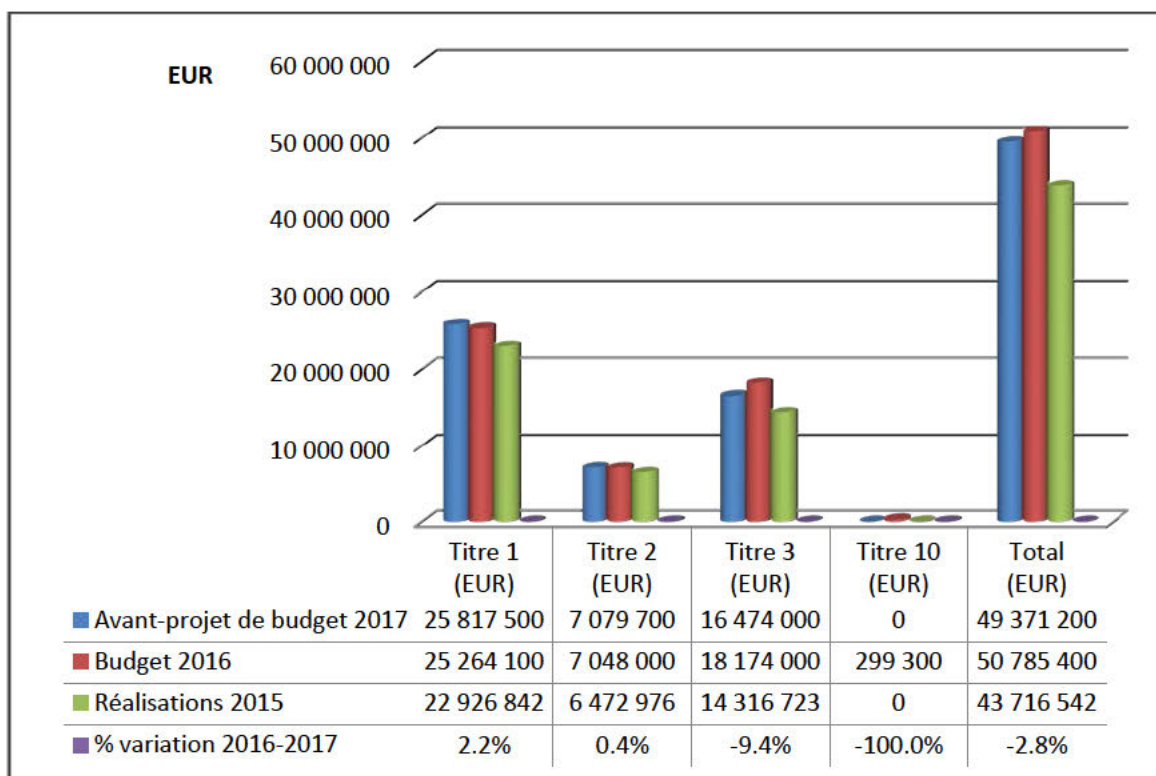
La section D («Activités») et la partie III («État détaillé des recettes et des dépenses») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

C. DÉPENSES

En 2017, les dépenses prévues du Centre ont été réduites de 2,8 % par rapport au budget 2016, bien qu'elles soient supérieures de 12,9% aux résultats de 2015. Cette situation budgétaire s'explique principalement comme suit: 1) les prévisions des clients pour les services linguistiques du Centre, 2) le niveau de personnel nécessaire pour assurer la livraison de services de grande qualité aux clients, y compris la réalisation de nouvelles tâches conformément aux prévisions, et 3) l'impact des initiatives stratégiques, notamment l'initiative 1.2, «Exploiter les technologies de pointe en matière de traduction». Si l'on tient compte uniquement des titres 1-3, en excluant ainsi l'affectation de 299 300 EUR au «Fonds de préfinancement permanent» en 2016, le budget pour 2017 est de 2,2 % inférieur à celui de 2016.

La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2016 et les résultats de 2015.

Figure 2. Recettes ventilées par titre et par année: 2015-2017 (titres 1, 2, 3 et 10)



*Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles», et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 en 2017 est pour mémoire (p.m.) mais affiche le chiffre «0» dans la figure.

Titre 1, PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2017 atteint 25,8 millions d'EUR, soit 2,2% supérieur à celui de 2016, affichant une hausse de 0,6 million d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuels ajustements salariaux annuels, estimés à 1,8 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions.

Par rapport aux dépenses réelles de l'exercice 2015, la prévision pour 2017 est supérieure de 12,6 %, soit une hausse de 2,9 millions d'EUR. Cette hausse est essentiellement due à un taux d'occupation plus élevé du tableau des effectifs du Centre.

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 7,1 millions d'EUR en 2017. Il a fait l'objet d'une réduction de 0,4% par rapport au budget 2016 et d'une augmentation de 9,4% par rapport aux résultats de 2015. En 2017, les dépenses informatiques (chapitre 21) devraient augmenter de 2,6% par rapport à 2016 et de 19,9% par rapport à 2015. Il convient de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent celles liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence ferroviaire européenne (AFE) et pour l'espace de bureaux sous-loué à l'Agence Chafea. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE et de l'Agence Chafea sont consignées en tant que recettes.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3 a été réduit de 9,4% par rapport au budget 2016 et augmenté de 15,0 % par rapport aux résultats de 2015. L'essentiel du budget est réservé aux services de traduction externe (poste 3000), qui voient leur budget diminuer de 10,4%, c'est-à-dire passer de 16 710 000 EUR en 2016 à 14 980 000 EUR en 2017. Le budget estimé est conforme aux volumes prévus par les clients du Centre.

D. ACTIVITÉS

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activités opérationnelles de base: services linguistiques; 2) Activités de support; 3) Activités externes de promotion et de communication; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2017 sont allouées aux différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans le titre 1 sont allouées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Les ressources financières qui figurent au titre 2 sont principalement affectées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité, à l'exception de certaines dépenses qui sont directement allouées à une activité. Les ressources financières du titre 3 sont directement allouées aux activités correspondantes. Le calcul tient compte de la répartition des différents types de poste, des différents grades et des coûts salariaux. Les détails figurent dans le projet de document de programmation 2017-2019 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base	64,9%	74,2%	36 662 013
Activités de support	26,6%	16,0%	7 928 109
Activités externes de promotion et de communication	2,2%	3,6%	1 744 866
Activités de gestion et de contrôle	6,3%	6,2%	3 036 212
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité			
Total	100%	100%	49 371 200

Le tableau ci-après illustre le nombre total de pages et de listes de termes prévues pour 2017 et 2016, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est indiqué dans la section III, «État détaillé des recettes et des dépenses».

	2017	2016	% 2017-2016
Nombre total de pages prévues*	744 891	796 067	-6,4%
Nombre total de listes de termes prévues**	199 485	340 638	-41,4%
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes***	43 495 100	48 229 800	-9,8%

* Y compris 382 157 pages de marques communautaires en 2017 et 398 365 pages en 2016.

** Y compris les listes de termes et les dessins ou modèles communautaires. En 2017, 17 362 des termes sont des dessins ou modèles communautaires, et 151 128 sont d'autres termes provenant de l'OHMI.

*** Y compris des recettes correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires): 604 512 EUR en 2017 et 1 100 080 EUR en 2016.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
	RECETTES			
1	PAIEMENTS DES AGENCES ET ORGANES (*)	43 495 100	43 665 900	39 449 687
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE (*)	802 000	5 297 400	1 832 490
4	AUTRES RECETTES	635 850	574 650	695 257
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 438 250	1 247 450	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	49 371 200	50 785 400	41 977 434
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	25 817 500	25 264 100	22 926 842
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 079 700	7 048 000	6 472 976
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 474 000	18 174 000	14 316 723
10	RÉSERVES	p.m.	299 300	0
	TOTAL	49 371 200	50 785 400	43 716 542

* En 2017, les recettes du titre 1 incluent les recettes prévues provenant des clients. En 2016 et 2015, les recettes provenant des institutions de l'UE ont été inscrites au titre 3.

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	181 300	172 800	245 553	2 062 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	177 600	213 700	290 991	2 090 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	320 400	296 200	310 544	3 349 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 632 000	3 844 100	2 377 546	39 723 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	700 000	725 800	1 455 711	8 537 pages
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	7 843 800	10 092 700	6 028 531	Documents: 69 202 pages; listes de termes: 151 128 termes; dessins ou modèles communautaires: 17 362 termes; contrôle rédactionnel: 17 616 pages
1006	Marques de l'OHMI	14 007 400	14 364 000	16 740 339	382 157 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	90 100	111 800	83 480	1 099 pages
1008	Office européen de police (Europol)	106 400	224 000	120 001	1 297 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	422 200	487 800	353 436	5 149 pages
100	Article 100	27 481 200	30 532 900	28 006 133	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	44 800	49 400	45 399	545 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 234 800	1 096 200	1 092 385	Documents: 14 211 pages; listes de termes: 120 termes.
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	9 606	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	124 600	204 000	125 585	1 455 pages
1016	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	167 800	167 800	0	2 046 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700	130 900	191 401	1 472 pages

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	137 000	200 000	135 126	1 857 pages
1019	Agence ferroviaire européenne (AFE)	730 000	697 600	994 947	9 395 pages
101	Article 101	2 563 700	2 545 900	2 594 449	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	70 000	70 000	40 130	854 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	109 500	78 800	129 042	1 326 pages
1022	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	373 500	343 600	521 645	5 044 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	729 800	664 600	766 877	8 648 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	13 600	93 966	166 pages
1025	Collège européen de police (CEPOL)	62 600	102 500	25 843	Documents: 793 pages; listes de termes: 275 termes.
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	332 300	184 900	44 721	3 316 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	17 000	17 000	5 668	207 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	4 700	7 378	57 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 900 000	3 562 900	2 353 451	23 171 pages
102	Article 102	3 613 000	5 042 600	3 988 720	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	149 700	149 700	134 079	1 834 pages
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	46 600	50 107	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	26 000	60 227	317 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	35 000	40 000	37 371	427 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	16 200	18 400	11 931	172 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	31 200	26 300	13 996	319 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky	35 800	35 800	2 358	437 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	133 800	133 800	205 623	1 632 pages
1039	Entreprise commune SESAR	28 600	28 600	28 761	349 pages
103	Article 103	502 900	505 200	544 452	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	684 500	299 372	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du CEPD seront inscrites au poste 1109.
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	2 772	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	7 200	7 200	2 706	88 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	9 200	9 200	1 131	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	0	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé après 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	418 200	418 200	1 227 821	5 100 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	78 200	60 400	20 119	1 136 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	735 000	1 091 900	215 510	8 964 pages

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	310 600	310 600	1 234 558	3 788 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	38 400	457 700	781 070	520 pages
104	Article 104	1 596 800	3 039 700	3 785 059	
1050	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	87 700	44 200	49 911	1 159 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	736 200	442 200	343 728	8 635 pages
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	3 900	13 200	14 594	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	—	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 500 000	1 500 000	122 643	18 292 pages
105	Article 105	2 327 800	1 999 600	530 875	
10	PAIEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	38 085 400	43 665 900	39 449 687	
1100	Commission européenne	4 136 300	—	—	Documents: 67 812 pages; listes de termes: 30 600 termes. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.
1101	Parlement européen	p.m.	—	—	
1102	Conseil de l'Union européenne	263 000	—	—	3 945 pages
1103	Cour des comptes européenne	10 300	—	—	100 pages
1104	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	—	—	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1105	Comité économique et social européen	p.m.	—	—	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	—	—	
1107	Banque centrale européenne	144 700	—	—	1 720 pages
1108	Médiateur européen	105 400	—	—	1 428 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	750 000	—	—	9 147 pages
110	Article 110	5 409 700	—	—	
11	PAIEMENTS DES INSTITUTIONS	5 409 700	—	—	Ce chapitre présente les recettes de services fournis aux institutions. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
1	PAIEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 495 100	43 665 900	39 449 687	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	3 835 000	526 509	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne seront inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	802 000	733 500	659 337	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	p.m.	0	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen seront inscrites au poste 1101.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	260 000	177 797	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil seront inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	p.m.	5 640	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes européenne seront inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	p.m.	0	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions seront inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	p.m.	0	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social seront inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	p.m.	1 066	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de justice seront inscrites au poste 1106.
300	Coopération interinstitutionnelle	802 000	4 828 500	1 370 349	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	385 700	123 388	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne seront inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	83 200	338 752	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé après 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions seront inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur seront inscrites au poste 1108.
301	Article 301	—	468 900	462 140	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	802 000	5 297 400	1 832 490	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	802 000	5 297 400	1 832 490	
4000	Intérêts bancaires	70 000	50 000	123 384	
400	Intérêts bancaires	70 000	50 000	123 384	Cet article couvre les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	322 600	281 400	85 373	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
401	Remboursements divers	322 600	281 400	85 373	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnements et l'hébergement de données pour l'Agence ferroviaire européenne.
4020	Contribution financière de l'État luxembourgeois	243 250	243 250	486 500	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres subventions	243 250	243 250	486 500	
40	AUTRES RECETTES	635 850	574 650	695 257	
4	AUTRES RECETTES	635 850	574 650	695 257	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	594 000	714 000	0	Le virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme e-CdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	3 844 250	533 450	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
5016	Virement de la «Réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	p.m.	0	La «Réserve pour les frais de déménagement», constituée pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été utilisée en 2013.
5017	Virement de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»	p.m.	p.m.	0	Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif 2014 afin d'inclure le virement à partir de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige» en 2014, annulant ainsi cette réserve.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 438 250	1 247 450	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 438 250	1 247 450	0	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 438 250	1 247 450	0	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
Total des recettes		49 371 200	50 785 400	41 977 434	
DÉPENSES					
1100	Traitements de base	14 806 500	14 318 700	13 417 727	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 670 000	1 410 700	1 249 259	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 205 800	2 137 700	2 158 440	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	19 000	19 500	20 408	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	18 701 300	17 886 600	16 845 834	
1113	Stagiaires	34 600	33 400	14 736	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 568 000	1 737 600	1 118 318	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents auxiliaires et agents locaux	1 602 600	1 771 000	1 133 054	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	228 100	231 500	168 431	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 <i>bis</i> .
112	Perfectionnement professionnel du personnel	228 100	231 500	168 431	
1130	Couverture des risques maladie	501 000	486 800	488 396	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	113 500	110 300	71 686	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	119 700	118 700	118 587	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 <i>bis</i> . Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 185 000	3 142 200	3 024 514	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3 919 200	3 858 000	3 703 184	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 100	2 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	214 400	220 300	206 647	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1143	Indemnités forfaitaires de fonction				Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	216 500	222 300	206 647	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	302 100	294 800	237 911	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	302 100	294 800	237 911	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	54 200	70 900	49 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	16 800	15 000	5 464	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	106 300	130 100	42 189	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1183	Frais de déménagement	39 000	40 000	11 688	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	143 600	238 100	45 427	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	359 900	494 100	154 568	Les prévisions pour 2017 tiennent compte du recrutement en 2016 d'agents contractuels affectés à des travaux de traduction pour la DG Justice et consommateurs, et susceptibles de se voir octroyer des indemnités en 2017 également.
1190	Coefficients correcteurs	3 000	3 000	1 129	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	3 000	3 000	1 129	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	25 332 700	24 761 300	22 450 757	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	66 800	57 400	74 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	66 800	57 400	74 000	
1310	Frais de mission liés aux formations	62 300	51 100	51 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	62 300	51 100	51 100	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	129 100	108 500	125 100	
1400	Restaurants et cantines	4 000	1 600	1 170	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	4 000	1 600	1 170	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
1410	Service médical	62 600	61 000	46 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	62 600	61 000	46 800	
1420	Autres dépenses	233 200	232 800	211 600	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	15 167	Ce crédit vise à encourager et financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents de diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	247 200	246 800	226 767	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	313 800	309 400	274 737	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	1 463	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	1 463	
1630	Centre de la petite enfance	38 400	81 400	74 000	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
163	Centre de la petite enfance	38 400	81 400	74 000	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	0	
16	SERVICES SOCIAUX	39 400	82 400	75 463	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	786	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 500	786	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 500	786	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	25 817 500	25 264 100	22 926 842	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 217 600	2 207 000	1 897 274	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de stationnement occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 217 600	2 207 000	1 897 274	
2010	Assurances	8 300	13 500	8 341	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance relatives aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurances	8 300	13 500	8 341	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	250 400	266 500	204 646	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	250 400	266 500	204 646	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
2030	Nettoyage et entretien	344 700	325 900	245 660	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	344 700	325 900	245 660	
2040	Aménagement des locaux	16 000	16 000	493 453	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	16 000	493 453	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	227 000	231 700	202 009	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	227 000	231 700	202 009	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 064 000	3 060 600	3 051 382	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 920 000	1 711 000	1 698 207	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage (<i>cloud</i>).

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
210	Informatique	1 920 000	1 711 000	1 698 207	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 361 000	1 488 000	1 037 156	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 361 000	1 488 000	1 037 156	
21	INFORMATIQUE	3 281 000	3 199 000	2 735 363	
2204	Matériel bureautique	5 000	6 000	16 958	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	6 000	16 958	
2210	Premier équipement	20 000	20 000	59 903	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	20 000	20 000	59 903	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	23 400	23 100	14 637	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	8 000	8 500	5 236	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	31 400	31 600	19 874	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	22 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	78 400	79 600	118 735	

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
2300	Papeterie et fournitures de bureau	26 500	26 500	26 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	26 500	26 500	26 000	
2320	Frais bancaires	4 500	4 500	3 866	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 500	4 500	3 866	
2330	Frais juridiques	15 000	12 000	1 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	15 000	12 000	1 400	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	11 400	17 300	11 828	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	3 000	1 138	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	10 000	15 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 300	3 300	224	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	27 700	38 600	23 189	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	15 000	10 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	15 000	10 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Travaux d'interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	170 500	155 100	143 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	25 000	25 000	9 866	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2394	Diffusion	25 000	17 500	11 999	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	4 500	2 000	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	225 000	199 600	166 865	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	313 700	296 200	231 320	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	24 600	26 600	22 966	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement	24 600	26 600	22 966	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	162 000	162 000	174 976	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	162 000	162 000	174 976	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	186 600	188 600	197 942	
2500	Réunions et convocations en général	5 000	3 000	4 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	5 000	3 000	4 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	6 802	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	6 802	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	25 000	23 000	10 802	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions et de convocations	20 000	20 000	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	6 000	8 973	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	6 000	8 973	
2650	Travaux d'interprétation	80 000	100 000	69 960	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Travaux d'interprétation	80 000	100 000	69 960	
26	GOUVERNANCE DU CENTRE	106 000	126 000	98 933	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	75 000	28 500	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	75 000	28 500	
27	INFORMATIONS: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	25 000	75 000	28 500	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 079 700	7 048 000	6 472 976	
3000	Services de traduction externe	14 980 000	16 710 000	12 625 557	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
300	Services de traduction externe	14 980 000	16 710 000	12 625 557	
30	SERVICES DE TRADUCTION EXTERNE	14 980 000	16 710 000	12 625 557	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	900 000	750 000	729 410	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	900 000	750 000	729 410	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	900 000	750 000	729 410	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	5 000	5 000	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	29 000	29 000	14 479	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	560 000	680 000	939 779	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	594 000	714 000	961 757	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	594 000	714 000	961 757	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT virés de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» au poste 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 474 000	18 174 000	14 316 723	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 6 205 384 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	299 300	0	Le fonds permanent de préfinancement est insitué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Par conséquent, il a été nécessaire d'accroître le montant du fonds. Le montant total du fonds est de 16 828 766 EUR.

Poste Article Chapitre Titre	Libellé	Avant-projet de budget 2017	Budget 2016	Résultats 2015	Remarques
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	0	En l'absence de litiges en suspens relatifs aux adaptations des rémunérations, il n'y a pas lieu de constituer de réserves.
10006	Réserve pour les investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2017 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 611 258 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10007	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été constituée en 2012 afin de couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013. La réserve a été intégralement consommée en 2013.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	299 300	0	Le résultat 2015 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	299 300	0	
10	RÉSERVES	p.m.	299 300	0	
	Total des dépenses	49 371 200	50 785 400	43 716 542	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2015		2016		2017	
	Pourvus au 31.12.2015		Autorisés dans le cadre du budget*		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2017	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	0	0	1	0	1
AD 13	0	0	1	0	1	0
AD 12	3	6	12	7	14	8
AD 11	11	6	10	5	10	4
AD 10	7	4	7	4	5	6
AD 9	3	7	3	12	4	12
AD 8	12	6	7	15	6	18
AD 7	1	19	3	19	4	18
AD 6	4	22	2	26	1	22
AD 5	0	21	0	0	0	0
TOTAL AD	41	91	45	89	45	89
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	2	0	3	0	4	0
AST 8	4	1	3	1	2	1
AST 7	2	2	2	3	3	3
AST 6	1	3	1	2	0	4
AST 5	1	10	1	16	2	18
AST 4	3	16	3	15	2	13
AST 3	0	11	0	8	0	8
AST 2	0	7	0	5	0	2
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	13	50	13	50	13	49
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	0	0	1
TOTAL	54	141	58	139	58	139
TOTAL PERSONNEL	195		197		197	

* Adopté par le conseil d'administration du Centre le 1^{er} octobre 2015, le budget définitif ayant été établi conformément à l'article 33, paragraphe 8, du règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2015	2016	2017
GF IV	11,5	19	19
GF III	5,7	7	7
GF II	6,0	9	9
GF I	0,0	0	0
Total AC	23,2	35,0	35,0